

ACTION ADSTOCK POUR LE RESPECT ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025

Samedi le 6 septembre 2025 9h00

Centre intergénérationnel Sacré Coeur de Marie

Procès-Verbal

1. Mot de bienvenue

Madame Véronique Roy, présidente de l'AARPE souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Trente six (36) membres sont présents à l'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Richard Mercier propose d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, Madame Mireille Lehoux seconde. Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du compte-rendu de l'AGA 2024

Monsieur Sami Doucet propose d'adopter le compte-rendu de l'AGA 2024 transmis dans l'avis de convocation de la présente réunion, Monsieur André Bolduc seconde. Adopté à l'unanimité.

4. Rapport de la présidence

Madame Véronique Roy rappelle les règles de fonctionnement proposées :

- Respectons les autres
- Laissons la place aux autres
- Si une personne est en conflit d'intérêt, ne pas se prononcer
- Restons dans le cadre de la rencontre d'aujourd'hui

Madame Véronique Roy fait l'historique des événements marquants pour l'AARPE.

- **Mai 2022 – annonce de la vente de la Presqu'île par la Ville de Thetford**
- **Août 2022 – Récolte de 764 500\$ en dons remis à une avocate, de Bernier Beaudry**
- **Septembre 2022 - Achat de la Presqu'île avec une marge hypothécaire**
- **Janvier 2023 - obtention du statut d'Organisme de bienfaisance Enregistrée auprès de l'ARC**
- **Mars 2023 - Obtention statut Aire Protégée RMNAT**
- **Décembre 2023 – remise des reçus pour déduction d'impôt pour don à tous les donateurs**

- **Été 2024 - Distribution de pamphlets - information sur les règles Presqu'île**
- **Automne 2024 – Publication sur l'historique du Lac à la Truite et l'AARPE dans l'Arrivage**
- **Hiver 2024 – Installation d'affiches d'usages défendus sur le périmètre du terrain**
- **Demande de statut aire protégée du MELCC**

Radiation de la Servitude d'Aqueduc de la Ville de Thetford

Modification de la Servitude d'Hydro Québec et Bell

- **Été 2025 - Campagne financement serviettes**

Madame Véronique Roy présente le rapport de la présidence. Voici les principaux dossiers qui ont été traités au cours de l'année par les membres du conseil d'administration:

Défense du dossier litigieux avec un voisin qui réclame une partie du terrain de la Presqu'île par prescription acquisitive

Installation d'affiches sur le périmètre des lots de la presqu'île

Installation de la plaque de reconnaissance sur le Mont Adstock

Surveillance par caméra de l'entrée Est et Ouest

Modification de la servitude d'Hydro-Québec/Bell le 8 décembre 2024

Adoption d'un zonage de conservation pour les lots de la presqu'île dans le plan de zonage de la municipalité d'Adstock adopté en janvier 2025

Droit de passage et droit de premier refus sur le terrain des pompes de la municipalité d'Adstock en voie d'être notarié

Demande d'acquisition du Lot 42 (3 lots) auprès du MRN et du MELCC

Offre d'acquisition des lots de M.Brochu et M.Laflamme

Statut d'aire protégée auprès du MELCC toujours en discussion

Échange et discussion avec l'association du GLSF

5. Rapports financiers pour l'exercice 2024-2025 et prévisions budgétaires 2025-2026

Monsieur François Grégoire, trésorier de l'AARPE, fait la présentation des rapports financiers pour l'exercice 2024-2025 ainsi que les prévisions budgétaires pour l'année 2025-2026.

Le **bilan financier** comporte les chiffres suivants:

◦ Actif à court terme de	133 461 \$
◦ Actif immobilier	571 129 \$
◦ Total de l'actif	704 590 \$

Les revenus et dépenses 2024-2025

Revenus	7 786 \$
Dépenses	15 355 \$
Excédent des dépenses	7 569 \$

Les projections financières 2025-2026

Revenus	218 200 \$
Dépenses	34 620 \$
Augmentation de l'encaisse	183 580 \$

Nous savons déjà que la vente de serviettes qui a eu lieu au cours de l'été 2025 a rapporté 10 000\$ et nous avons projeté vendre des serviettes écologiques pour une somme de 200 000\$ soit 20 unités @ 10 000\$ chacune. L'assemblée est d'avis qu'il serait préférable de réduire le prix unitaire afin d'en vendre plus et ainsi permettre de percevoir plus de 200 000\$. Parmi les personnes présentes à l'assemblée, 17 achèteraient une serviette à 5 000\$ alors que seulement 5 en achèteraient une à 10 000\$. Tous sont d'accord pour dire que nous devons faire un travail colossal de porte à porte pour réaliser les projections financières.

6. Rapport des examinateurs financiers 2024-2025

Monsieur André Bolduc et Monsieur Yves Lehoux ont effectué l'examen des livres, factures et autres documents pertinents pour l'exercice terminé le 30 avril 2025.

Ils ont tous les deux dit être satisfaits des travaux exécutés par Monsieur François Grégoire, trésorier de l'AARPE.

Les rapports financiers sont adoptés à l'unanimité.

7. Nomination des examinateurs financiers 2025-2026

L'AARPE, à titre d'**OBNL/OBE** nécessite l'implication de deux membres bénévoles pour faire la validation des opérations financières annuellement.

Monsieur Jean Roy propose les mêmes personnes, soit Monsieur Yves Lehoux et Monsieur André Bolduc. Monsieur Sami Doucet seconde. Monsieur André Bolduc accepte. Monsieur Yves Lehoux accepte. Adopté à l'unanimité.

8. Protection de la Presqu'île

a. Litige

Madame Andrée Lafrance explique le règlement du litige, lequel perdure depuis l'été 2023 et fait la lecture du communiqué que l'avocate de l'AARPE a autorisé de lire à l'assemblée. Il y a deux buts à ce communiqué, premièrement rectifier les propos du communiqué transmis aux membres par Véronique Roy le 15 juin dernier et le résultat de l'entente intervenue le 23 juin 2025 avec Monsieur Pierre Jacques. Un communiqué officiel et confidentiel sera transmis à tous les membres au début de la semaine prochaine.

Andrée mentionne que le 16 septembre 2024, l'AARPE a reçu de la Cour Supérieure une demande introductive d'instance pour la reconnaissance d'un droit de propriété par prescription acquisitive pour une superficie de 52 137,5 m², soit 7.78% des lots de la presqu'île et une valeur de 44 434\$, valeur estimée au prorata du prix net payé.

Après discussion entre le Conseil d'administration et Me Sophie Vézina, il est convenu de tenter une conférence de règlement à l'amiable (CRA). Le 23 juin 2025, la CRA est tenue en présence des avocats des deux parties et sous la gouverne de la Juge de la Cour Supérieure, Me Lise Bergeron. Tous les intervenants ont signé une entente de confidentialité avant de débiter la CRA, le 23 juin 2025.

Andrée Lafrance présente le plan de la parcelle de terrain que Monsieur Pierre Jacques s'est fait déclarer propriétaire par jugement. Une superficie de 19 074,5 m², adjacente au terrain qu'il possède déjà, et située au-dessus du lot de Monsieur François Roberge. Les membres semblent satisfaits que la parcelle ne donne pas accès au Lac à la Truite. Une question a été posée, à savoir s'il y avait eu échange d'argent et Andrée a répondu NON.

Véronique a conclu que la décision du CA d'en venir à une entente de règlement à l'amiable visait à éviter de dépenser davantage pour les frais d'avocats. Notre objectif est de poursuivre notre mission de conserver intacts les lots de la presqu'île à perpétuité et de réaliser d'autres projets de protection de l'environnement.

POSE TIRAGE

Véronique procède au tirage des prix de présence, trois (3) certificats de 25\$ au SPA du Domaine du Mont Adstock. Les gagnants sont Jean Campeau, Paulette Robitaille, et une autre personne dont le nom n'a pas été noté.

b. Activités de protection

Véronique réitère que les lots de la presqu'île sont privés. Il s'agit d'une zone de conservation où il y est interdit de circuler à pied ou motorisé, interdit d'y chasser, interdit d'y faire de la coupe d'arbres ou de la cueillette et interdit d'y faire un feu ou du camping. L'affichage des activités interdites est maintenant installé aux limites des lots de la presqu'île.

Les caméras surveillent l'entrée est et ouest. Il y a très peu de circulation.

Véronique a relancé la demande de statut d'Aire protégée de janvier 2023 en janvier 2025 suite à

la radiation de la servitude d'Hydro Québec. Il reste à clarifier un droit de passage ancestral avec le MELCC.

9. Projets en cours

A. Campagne de financement

Vente de serviettes

Michelle Mathieu et Véronique Roy ont fait la conception de la serviette en microfibre. Andrée Lafrance remercie les bénévoles qui ont effectué la vente de 200 serviettes et aussi merci à tous ceux qui en ont fait l'achat pour nous encourager. Nous estimons en retirer un profit net de 6 000\$.

Vente de Servitudes Écologiques

Une servitude écologique implique un acte notarié en faveur des propriétaires qui voudront bien l'acheter à savoir que les lots de la Presqu'île rendent un service écologique à leur lot respectif et s'engage à ce que cela demeure ainsi à moins d'avis contraire de tous les propriétaires de lots bénéficiant de la servitude écologique.

Toute personne ou institution voulant changer l'usage de conservation des lots de la Presqu'île devront obtenir l'autorisation des propriétaires des lots ayant acheté une servitude écologique. Ils auront un droit de regard sur l'usage de la Presqu'île puisque cette servitude écologique sera enregistrée au registre foncier des lots de la presqu'île et de leur lot.

L'AARPE souhaite offrir la servitude écologique des lots de la presqu'île à tous les résidents possédant un terrain au pourtour du Lac, contigu aux lots de la presqu'île et aux résidents longeant la rivière de l'Or en aval du Lac à la Truite. L'objectif est notamment de financer les prochains projets, mais avant tout de sécuriser la conservation de la presqu'île à son état naturel à perpétuité.

Aucune objection n'a été soulevée par l'assemblée.

B. Lot 42

L'AARPE a déposé une demande d'acquisition auprès du MRN pour faire l'achat du Lot 42 (il s'agit en fait de 3 lots) en août 2024. François Grégoire et Véronique Roy ont rencontré virtuellement la représentante du MRN et un représentant du MELCC, le 15 janvier 2025.

Le MRN refuse catégoriquement de vendre ou de donner une servitude écologique. Il n'y a pas d'intérêt pour vendre le lot, car il y a trop peu de lots gouvernementaux au sud du Fleuve jusqu'à Rivière du Loup.

La municipalité d'Adstock a fait une demande auprès du MRN pour le passage de la piste de motoneige pour accéder au Mont Adstock pour les résidents du Lac du Huit et Lac à la Truite.

Le MRN a indiqué que la seule façon d'obtenir une location serait de leur présenter un projet de mise en valeur des terrains du lot 42. Véronique propose de présenter au MRN un projet de mise en valeur des terrains du lot 42 qui comprendrait un descriptif des aménagements et des usages précis afin d'obtenir un bail emphytéotique (99 ans), garantissant que l'AARPE aurait un droit de regard pour 99 ans. L'AARPE serait d'accord pour autoriser la piste de motoneige pour accéder au Mont Adstock. L'AARPE ne souhaite pas donner accès au Lac à la Truite et ne souhaite pas autoriser la chasse.

Selon les normes et pratiques des organismes de conservation du Canada, qui sont suivis par l'AARPE, lorsqu'un terrain est protégé, l'organisme doit placer un fond de gestion équivalent à 20% de la valeur du terrain afin de bénéficier des revenus pour payer les frais de gestion dudit terrain. Ceci est nécessaire pour un terrain de 100 000\$ ou plus. Dans le cas d'un terrain ayant une valeur de moins de 100 000\$, les normes et pratiques suggèrent un fond minimum de 20 000\$ qui doit être placé pour générer les revenus nécessaires afin de payer les frais annuels pour la conservation du terrain. Véronique explique que pour réaliser un tel projet, il faut de l'argent. En plus de 20 000\$ que l'AARPE devra placer comme fonds de gestion, afin de payer les frais récurrents comme les frais de location, les frais d'abonnement pour les caméras, l'entretien des affiches, il faudra payer au départ les aménagements, les affichages et les caméras.

Un vote à main levée confirme que la majorité vote pour que l'AARPE loue le Lot 42 en vertu d'un bail emphytéotique auprès du MRN et y autorise des activités en respect de l'environnement.

Quelques personnes se portent bénévoles pour contribuer à ce projet, soit Monsieur Luc Samson, Madame Marie-Claude Dubois et Madame Martine Poulin.

C. Terrain des pompes

Une demande de droit de passage et de droit de premier refus ont été présentés à la Municipalité d'Adstock le 31 décembre 2023.

La demande a été acceptée le 28 mai 2024 par la directrice générale de la municipalité d'Adstock et entérinée par le conseil de la Municipalité d'Adstock le 14 avril 2025.

Le dossier est actuellement en préparation de signature depuis le 1^{er} mai 2025 auprès de la notaire Mélissa Blais

D. Lots Brochu / Laflamme / Roussin

Véronique présente un schéma des lots Brochu / Laflamme / Roussin

Le lot Brochu: 446 600 m² ou 44,66 hectares, Valeur municipale: 282 800\$;

Le lot Laflamme: 352 000 m² ou 35,2 hectares , Valeur municipale à 236 000 \$;

Le lot Roussin: 217 600 m² ou 21,76 hectares, Valeur municipale: 113 400 \$.

Il y a une sérieuse possibilité de développement de ces lots pour le développement de la montagne. Le risque est également élevé que le développeur souhaite donner accès au Lac à la Truite aux nouveaux résidents.

L'AARPE a offert à M. Brochu et M. Laflamme d'acheter leur terrain. L'AARPE a même approché

un agent immobilier pour se faire assister à cet égard.

Il y a d'autres acheteurs qui se manifestent régulièrement.

Véronique est d'avis que l'AARPE peut obtenir une subvention pour l'achat de terrains destinés à la conservation.

Véronique est aussi d'avis qu'il serait possible d'obtenir une servitude écologique, ce qui empêcherait le développement et serait moins coûteux que d'en faire l'achat.

Un vote à main levée confirme que la majorité est favorable pour que l'AARPE achète les lots ou obtienne des servitudes écologiques afin de contrer un développement résidentiel en flanc de montagne.

10. Élection administrateur

Andrée Lafrance remercie chaleureusement Madame Véronique Roy, présidente, Monsieur François Grégoire, trésorier ainsi que Madame Luz Aguilar, administratrice. Deux (2) postes d'administrateurs se terminent cette année et Luz Aguilar ne souhaite pas terminer son mandat pour une dernière année restante. Ils ont donné du temps et de l'énergie pour nous aider à créer cet OBNL/OBE et à faire avancer plusieurs dossiers.

Madame Véronique Roy et Monsieur François Grégoire acceptent de renouveler leur mandat.

Monsieur Sami Doucet propose la candidature de Monsieur Serge Bégin. Monsieur Serge Bégin accepte d'agir à titre d'administrateur. Andrée Lafrance demande si d'autres personnes souhaitent proposer leur candidature.

Par acclamation, Madame Véronique Roy, Monsieur François Grégoire et Monsieur Serge Bégin sont nommés administrateurs de l'AARPE.

11. Varia - La photo de la plaque de reconnaissance en haut du Mont Adstock est présentée.

12. Conclusion

Lors d'un événement **important....Appelez-nous!**

Véronique 418-265-3102

Andrée 514-883-2843

Lot 42 - Ça s'en vient!

13. Levée de l'assemblée

Madame Martine Poulin propose la levée de l'assemblée à 11h15. Monsieur Luc Samson seconde.

